

Commune de BESSENS



Étude pour la réalisation du PLAN DE REFERENCE

CAHIER DES CHARGES

TEXTE PROVISOIRE

SOMMAIRE

Préambule

1/ Maîtrise d'ouvrage :

2/ Objet du marché

3/ Contexte de l'étude

4/ Objectifs de l'étude

5/ Échelles d'appréhension et champs d'investigation de l'étude

6/ Contenu de la mission

7/ Gouvernance et partenariat

8/ Implication et mobilisation des acteurs locaux

9/ L'équipe candidate

10/ Les livrables

11/ Durée de l'étude

12/ Enveloppe budgétaire prévisionnelle

Préambule :

L'étude, dont le présent cahier des charges décrit le contexte et les attendus, a pour principal objectif de permettre à la commune de Bessens de **définir un projet global, programmatif, phasé et chiffré pour penser le projet d'attractivité et de développement de son centre-bourg.**

1 Maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par la commune de Bessens.

Adresse

Contact

2/ Objet du marché

Réalisation d'une étude Plan de référence (étude urbaine au service de l'attractivité du centre-bourg) pour la mise en œuvre du projet de Bessens.

3/ Contexte de l'étude

La commune de Bessens inscrit cette démarche dans un contexte de mise en cohérence et de hiérarchisation du travail réalisé précédemment. Cette phase d'étude fait suite notamment à la réflexion pour la mise en œuvre du PLUi intercommunal à 12 communes avant la révision pour le PLUi de la communauté de commune Grand Sud Tarn et Garonne (25 communes) cours d'élaboration.

La prise en compte de la loi Climat et Résilience devra mettre en exergue les conditions pour accueillir de nouveaux habitants, équipements caractérisés par une diminution des superficies constructibles. L'accueil démographique doit être possible dans l'existant. Le taux de vacance dans le village, implique la nécessité de pouvoir intervenir dans les îlots identifiés. Ceci justifie le besoin pour la commune de pouvoir utiliser tous les outils juridiques et fiscaux disponibles dans le cadre de ses compétences.

Toutes les études déjà réalisées comprennent des données qu'il conviendra de s'approprier, de mettre à jour, d'amender de compléter si nécessaire notamment dans le fonctionnement des espaces liés aux usages et à la qualité des espaces publics.

4/ Objectifs de l'étude**Élaboration d'un plan de référence**

Cette étude a pour objet la formalisation de la programmation urbaine du bourg de Bessens et ce dans toutes les thématiques qui composent le développement du village avec en priorité le projet d'aménagement des espaces publics de la centralité.

Le Plan de référence à réaliser **devra également atteindre une dimension pré-opérationnelle**. L'aspect pré-opérationnel est important dans la prise en compte des relations entre les thématiques leurs spatialisation, les ambiances, la planification dans le temps la hiérarchisation de leur réalisation et leur complexité (outils/acteurs à définir) et le financement à partir d'un chiffrage le plus précis possible.

Les thématiques qui doivent être présentes dans l'étude sont :

L'aménagement des espaces publics, et la qualité du cadre de vie.

- La place au cœur du village
- Les liaisons entre les quartiers
- Les entrées de ville et leur rapport au paysage.
- La mobilité et ses corollaires : circulations douces, stationnement, plan de circulation.

L'aspect esthétique et la recherche de meilleur rapport économique sont également attendus.

Le potentiel de l'accueil et de service dans l'enveloppe urbaine.

- L'habitat et ses corollaires (politique foncière, vacances, opérations façades, ...),
- Les commerces (rapport de la centralité et de la périphérie)
- Le développement économique et touristique,
- Les services et des équipements de centralité (mairie, salles des fêtes, ...),

Les réseaux

- Etat des lieux des réseaux AEU, AEP, Edf, téléphone, fibre. Présent en compte des études ont été réalisées.

Les principes qui doivent guider la méthode :

Appréhender le projet par une vision globale, pour mettre en cohérence les choix des élus, l'emboîtement des projets, leurs impacts à la fois spatiale, d'usages, et de financement.

La présente étude se veut être une phase d'accompagnement pré-opérationnelle et de propositions émanant d'un bureau d'études pluridisciplinaires pour traduire l'expression d'une stratégie globale de développement et de valorisation du centre-bourg de Bessens à moyen et long terme.

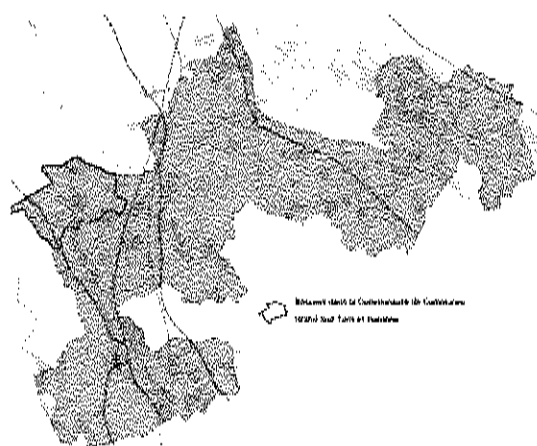
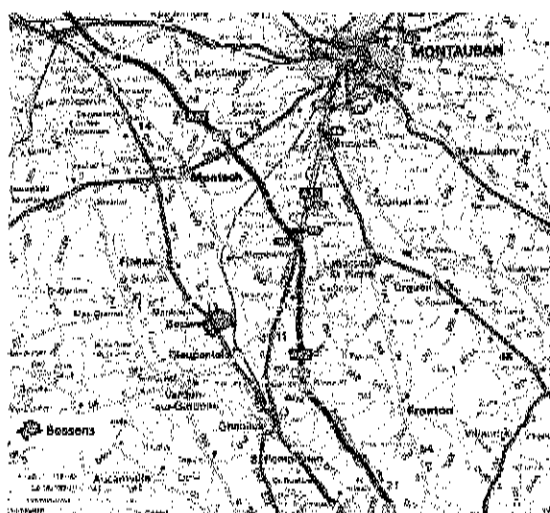
Il s'agit également d'intégrer la dimension patrimoniale exprimée par les élus, au service de l'attractivité du centre bourg, dans un rapport de transversalité.

La présente étude prendra en compte les dimensions supracommunales suivant les thèmes et les compétences dédiées à la fois à court terme moyen et long terme.

Cette stratégie globale constituera le cadre de référence des actions à engager et **les périmètres dans lesquels les mises en œuvre vont être opérantes dans un phasage circonstancié qui définira les priorités.**

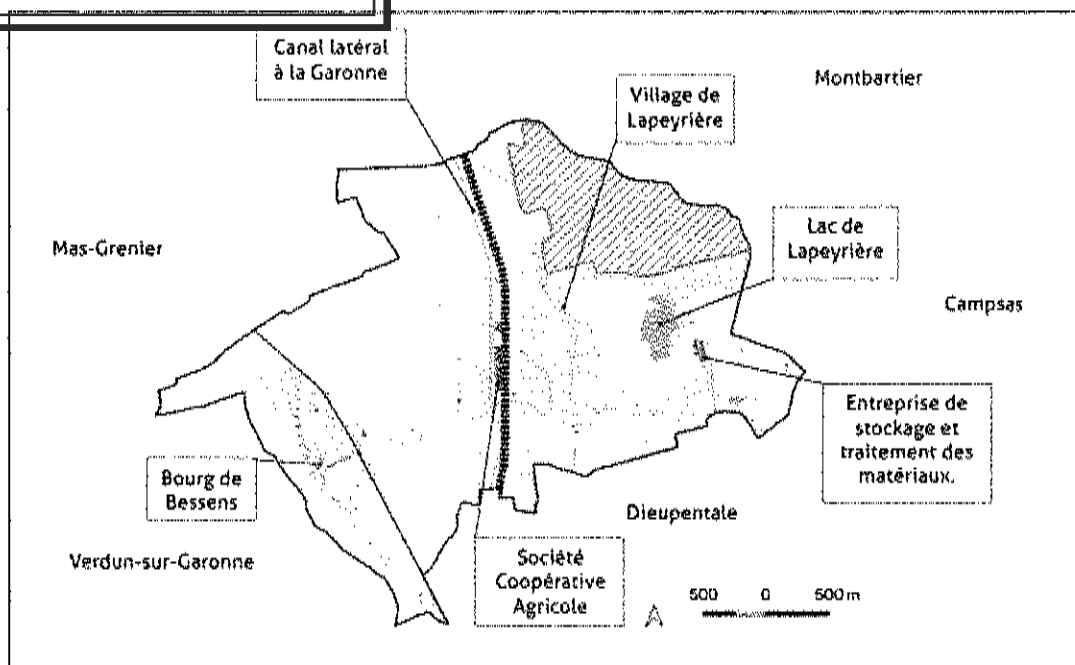
5/ Echelle d'appréhension et champs d'investigation de l'étude

- Le périmètre de l'étude se voudra flexible et adapté à chaque thématique. Des allers-retours seront réalisés à différentes échelles et sur l'ensemble des phases de l'étude. Ainsi plusieurs échelles seront nécessairement abordées, dont :
 - **L'échelle « du bassin de vie » :**
 - **Dans sa dimension territoriale.** Préalable incontournable pour la compréhension et la prise en compte du socle géographique et paysagé comme fondement d'une identité, d'une culture, d'une économie historique, d'une logique d'implantation et de développement urbain, etc. C'est une lecture essentielle qui est un point de départ garantissant l'appréhension de l'échelle du territoire. Permettant de situer la commune dans son contexte élargi (intercommunalité, département, unité paysagère, etc.), cette échelle devra permettre de comprendre les interconnexions paysagères, viaires, économiques, culturelles de cette commune des terrasses de la Garonne avec les polarités des communes voisines. Le travail réalisé dans le cadre du PLU , et autre sera une base importante, qu'il s'agira d'actualiser de compléter ou de préciser suivant les thèmes.



- Dans sa dimension socio-économique : « l'influence du bourg » :

Localisé le long de la RDXXX, le bourg de Bessens est une commune rurale de service. La dominante est résidentielle avec la présence d'équipements de première nécessité : établissements scolaires, administration, poste, entreprises, commerces et services, équipements sportifs et culturels .



Carte de la commune de Bessens dans son ensemble.

- L'échelle du « centre-bourg » :

L'étalement pavillonnaire brouille la lecture des limites du bourg. Anciennement concentrée dans le centre historique, autour de la mairie et de l'église, la centralité villageoise reste malgré tout visible pour ce qui concerne les services, les commerces délocalisés le long de la RD. Ceci constitue un atout qu'il conviendra de prendre en compte dans la réflexion des aménagements des espaces publics, et des relations entre les quartiers et le centre villageois. **Le bureau d'étude portera sa réflexion sur la hiérarchisation des actions à porter dans le cœur stratégique, entre les équipements et les espaces proches d'habitations et l'espace rural.**

Le bureau d'études s'attèlera donc à produire une étude transversale, permettant de définir le niveau stratégie et ainsi de le décliner au niveau opérationnel pour les espaces publics. Il veillera à inclure dans son étude les problématiques propres à la commune de Bessens décrites dans les études préalables que l'on peut résumer ainsi :

Thème du cadre de vie, entrées de ville, espaces publics.

- **Les entrées de villes seront abordées pour répondre à la question de l'attractivité et de lisibilité des seuils.**

Bessens est desservie par trois entrées de villes majeures qui déterminent le flux des véhicules. La réflexion sur les seuils méritera d'être posée par rapport à l'étirement de l'urbanisation.

Les pénétrantes mériteront une attention particulière.

~~A ce titre, une définition du~~ programme est attendue tant sur la question foncière que des ambiances (matériaux, végétalisation, éclairage) et ce au service de la lisibilité du seuil et de l'accueil dans la ville.

- Les espaces publics.

Il s'agit du thème majeur du plan de référence. La dimension pré-opérationnelle est attendue au niveau esquisse plus.

Ils seront analysés tant dans leurs dimensions fonctionnelles (les usages) que de la qualité du cadre de vie.

Une analyse prospective sera proposée pour déterminer les potentiels d'aménagement et interconnexions afin de créer un maillage d'espaces publics (places, jardins, venelles, etc.) **et les aménagements nécessaires pour répondre aux attentes des habitants, espace d'aménité (mobilier, éclairage et ilot de fraîcheur), et des enjeux liés au confort d'été, présence du végétal, sol perméable.** La qualité des services rendus aux habitants sera aussi prise en compte, notamment la qualité des parcours entre les espaces de **stationnement existants et à créer** et les habitations, les points de collectes des déchets adaptés aux nouvelles réglementations (déchets verts et bio déchets).

- Une présence de la voiture qui laisse peu de confort aux piétons.

En effet cette thématique est majeure et complexe. En effet, l'enjeu de l'attractivité se traduit aussi par la qualité des mobilités tant pour les visiteurs que pour les résidents. Il s'agira de résoudre l'équation du nombre de places de stationnement nécessaire, leur lisibilité et la qualité des espaces publics et le confort des déplacements piétonniers.

Les pôles de stationnement facile d'accès existent à proximité du centre, mais leur lisibilité fonctionnelle n'est pas à la hauteur de enjeux. La qualité des parcours à créer est un des enjeux de leur acceptabilité, tant pour la qualité des sols que la présence des végétaux, arbres, arbustes...). Cette problématique est déterminante pour pouvoir accéder à des modifications d'usages existants et leur faisabilité, indispensable pour accéder à des espaces publics de qualité.

Le déploiement d'un réseau de liaisons douces entre les secteurs habités et les secteurs de promenade et d'équipement sportif sera programmé ou conforté.

Un plan de circulation douce devra être proposé pour être en phase avec les usages, la fréquentation et la lisibilité des repères de déplacement dans la ville.

Une attente forte de la part des élus pour :

- embellir les espaces publics du centre
- sécuriser au maximum les déplacements piétons et vélos.
- organiser une gestion du stationnement efficace, logique, cohérente, sécurisée et acceptée. Celle-ci générera une modification des usages qu'il conviendra d'accompagner (sens unique, poche de stationnement en dehors de l'hyper centre ...) par une méthode pédagogique tant auprès des élus que des habitants.

C'est l'ensemble des espaces publics qui est concerné et en particulier l'espace autour de la mairie et des équipements proches. La place centrale à construire devra prendre en compte tous les enjeux de la centralité et devenir un point saillant de l'attractivité de la commune.

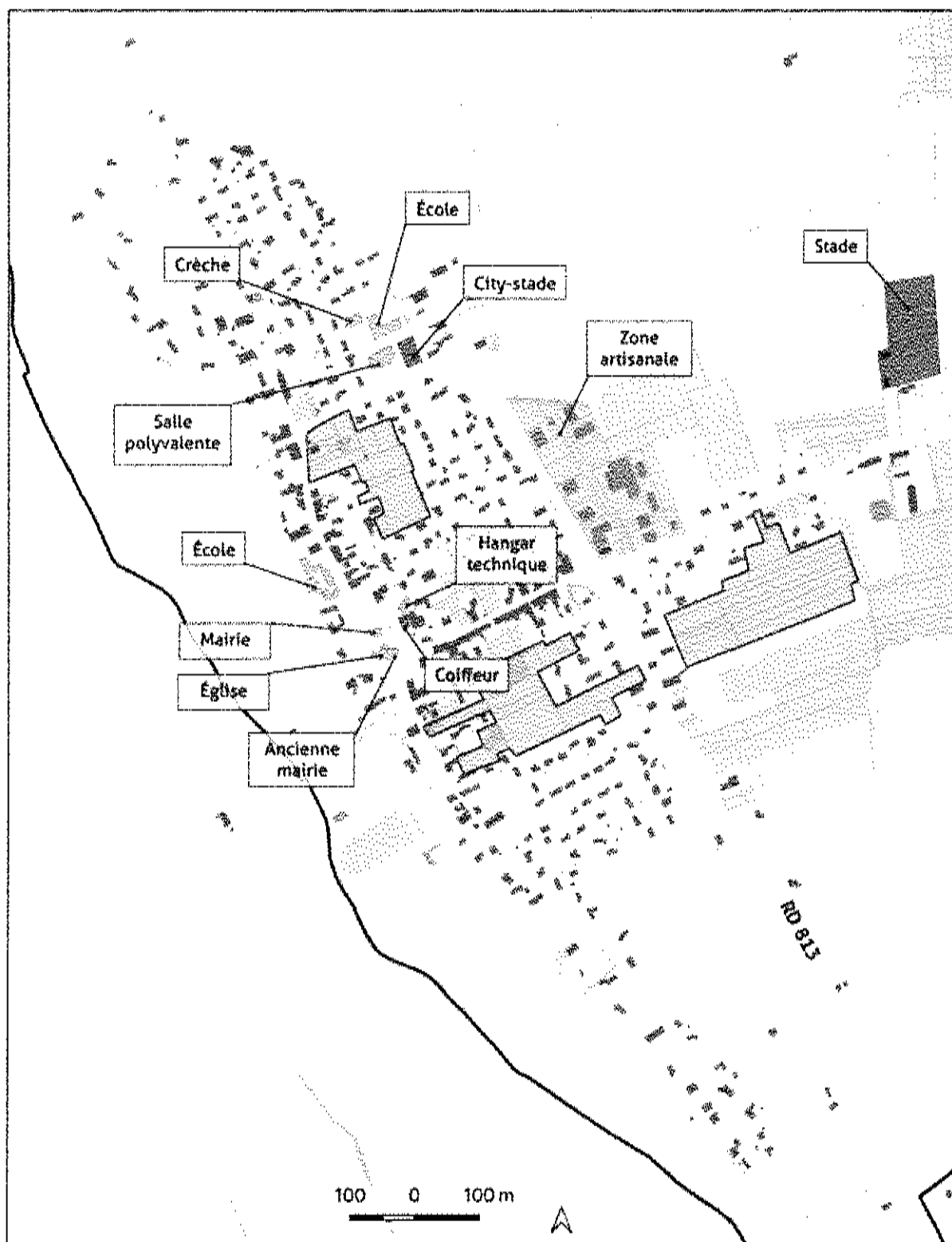
L'espace de centralité renvoi l'image du bourg, ainsi que les rues qui y mènent. En effet, il s'agit pour la ville de Bessens de « capter » les flux générés par la route départementale pour faire face à l'aspect quantitatif (assuré les potentialités de stationnement) et qualitatif (inciter les usagers à marcher sur des sols confortables et ombrager) au service des commerces existant et à créer sans perturber la vie des habitants.

- Les fonctions urbaines (habitats, équipements, commerces, mobilités..) .**



Les fonctions urbaines (habitats, équipements, commerces, mobilités..).

Carte d'état des lieux du bourg de Bessens :



Orientation d'Aménagement et de Programmation (PLU en cours).

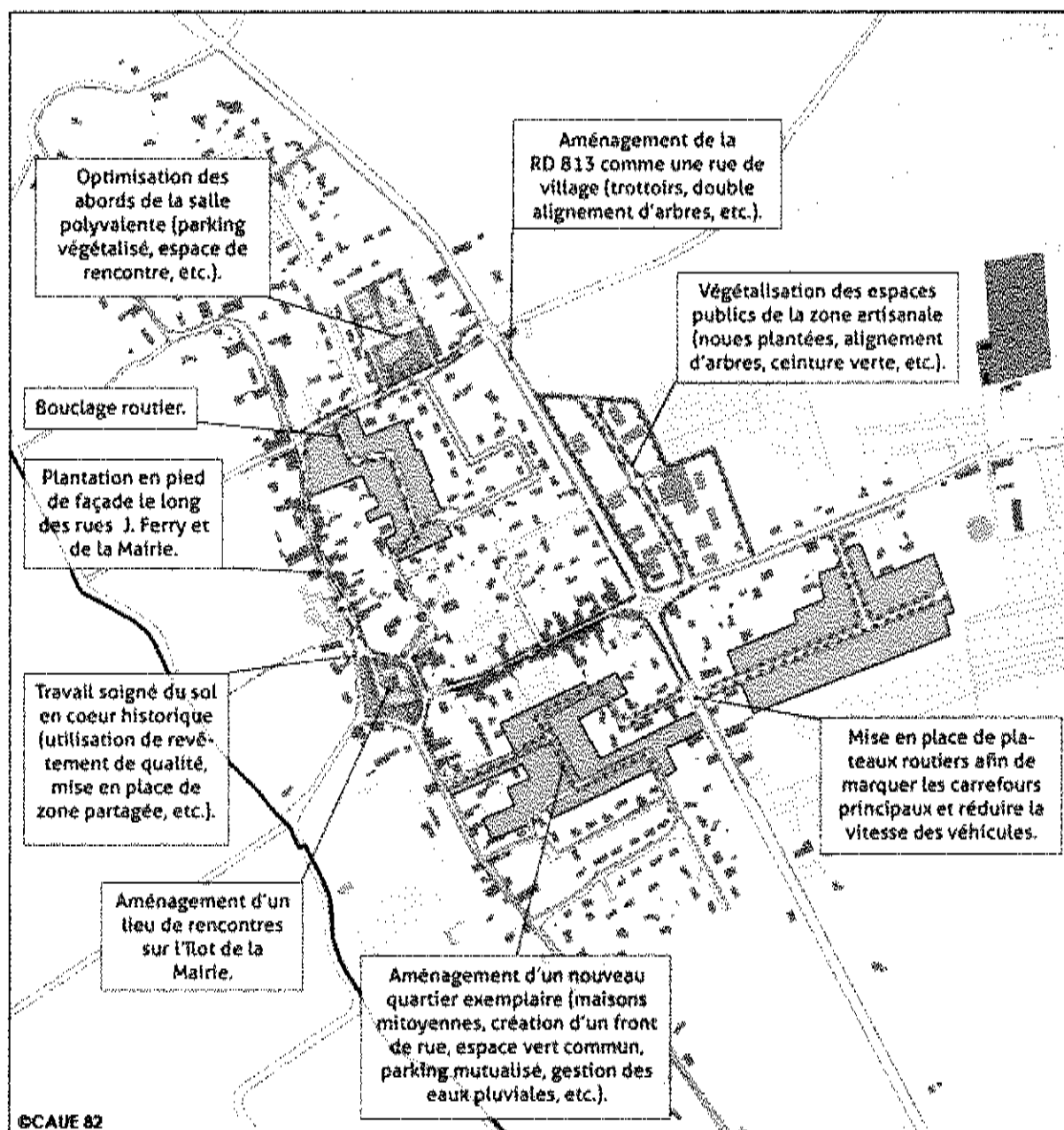
Commerces et activités.

Zone artisanale.

Services et équipements.

Terrain de sport.

Zoom centre

**Thème de l'habitat de l'économie**

- Un parc de logements à reconquérir dans l'existant et à adapter aux besoins actuels de la population.

Le bureau d'étude sera force de proposition pour permettre à la collectivité d'anticiper l'acquisition ou la mise en place d'outils pour mobiliser les logements vacants, des bâtiments mutables, et des parcelles à densifier.

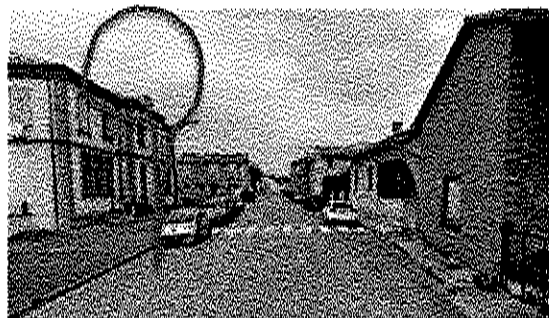
L'analyse des évolutions possibles et des conséquences sur les mobilités, le stationnement, les commerces et l'aménagement des espaces publics devront être prise en compte dans le projets d'aménagement des espaces publics.

Les élus sont soucieux du respect des principes liés à la qualité architecturale et urbaine garant de la cohérence globale de Bessens.

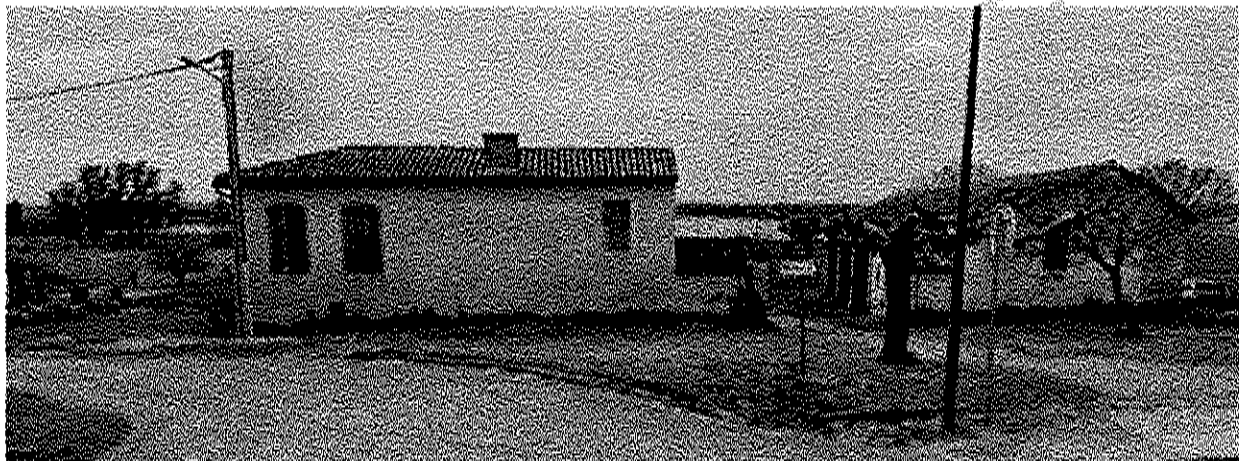
Bâti à identifier à titre d'exemple non exhaustif



Bâtiment mobilisable ?



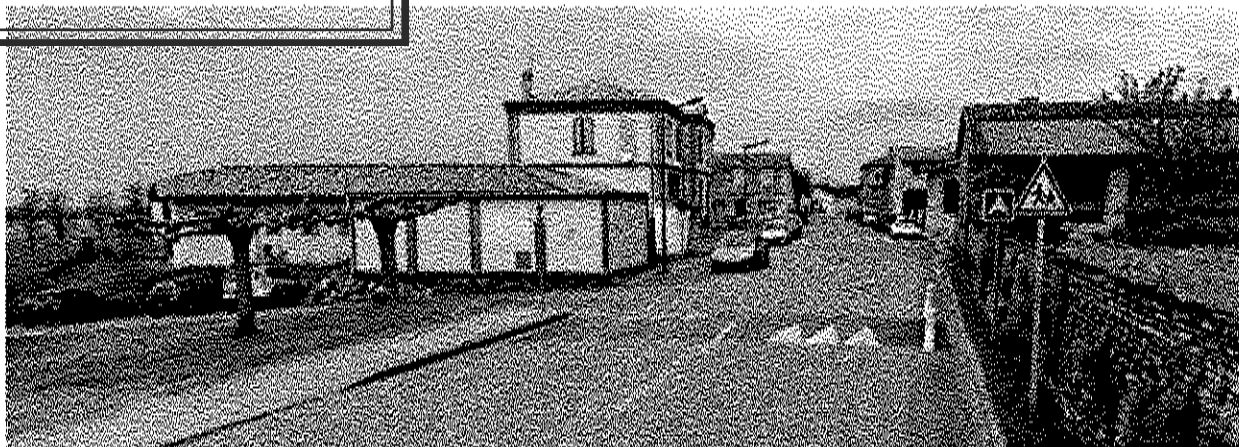
Végétalisation ?



Bâtiment mobilisable ?



Bâtiment mobilisable ?



Local temporaire ?



Bâtiment à qualifier ?



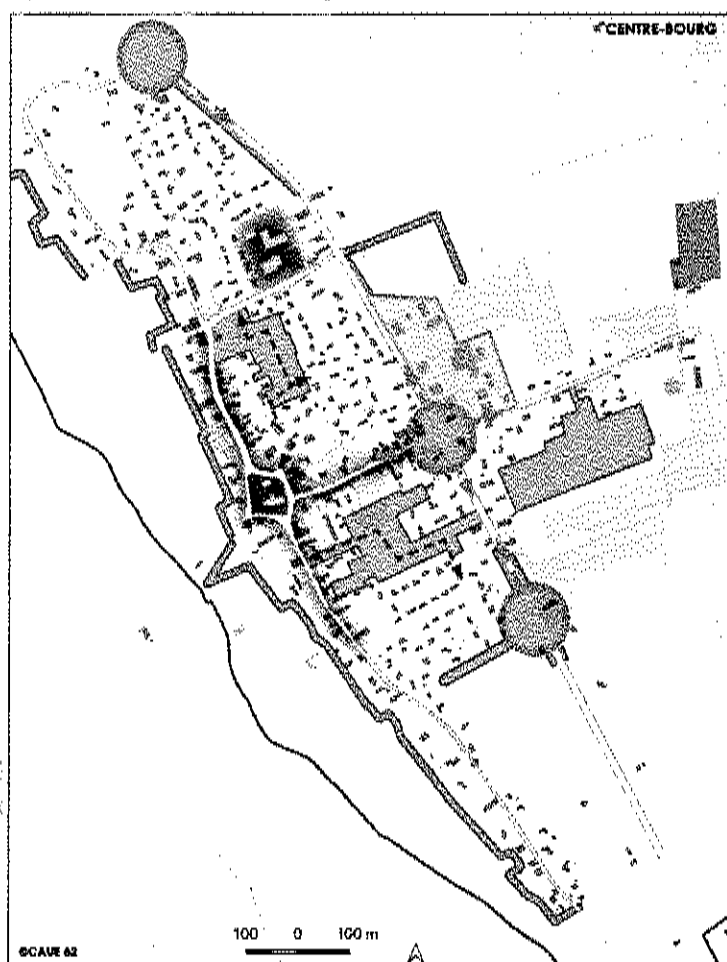
Végétalisation de la rue ?

- Un nécessaire maintien des équipements publics et services :

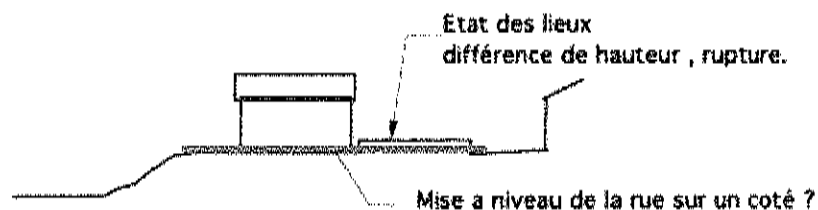
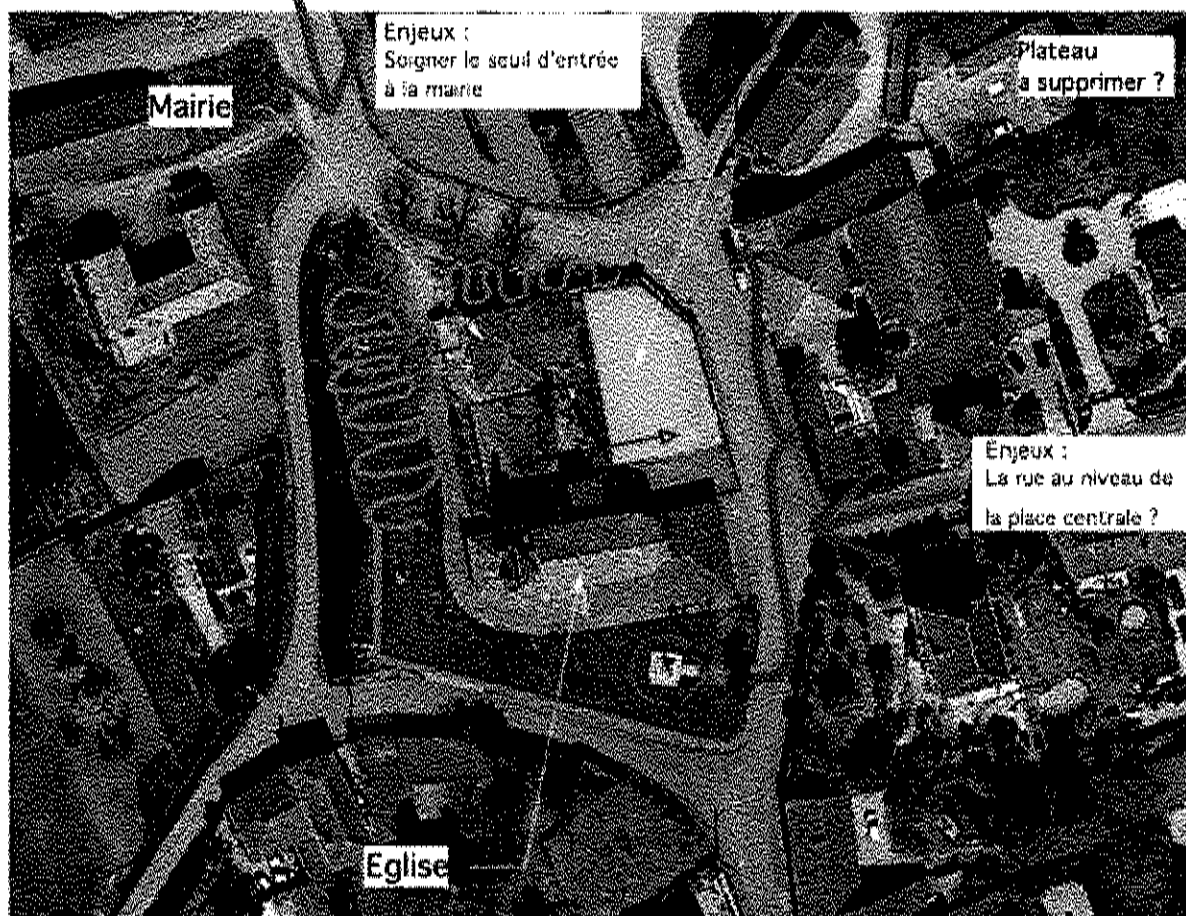
Il s'agira pour le bureau d'études de s'appuyer sur les équipements existants et à construire et de prendre en compte leurs impacts sur l'espace public (déplacement, stationnement). Le bureau d'études proposera une méthode pour intégrer l'approche prospective au regard de l'évolution, la création d'équipements nécessaire à long terme. (Salle polyvalente, terrains de sport, terrain de pétanque, école, camping, aire de camping car, cimetière etc.).

- Une économie locale à maintenir et développer dans le centre bourg :

L'analyse des potentiels reste à conforter et à mesurer les impacts sur les espaces publics. L'attractivité des commerces repose sur plusieurs facteurs et notamment sur la qualité des espaces publics, des façades et devantures. Les actions de valorisation des friches potentielles commerciales, artisanales et dents creuses, seront proposées.

Spatialisation des Enjeux

Autour de l'îlot mairie



6/ Contenu de la mission

Il est laissé libre au bureau d'étude de proposer la méthodologie qu'il juge la plus adaptée, et qu'il argumentera dans sa candidature. Toutefois, afin de préciser les attendus, sont présentées ci-après les trois étapes de validation souhaitées. A chacune des étapes le processus de validation sera mis en place paragraphe 7.

PHASE 1. : DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

L'objectif de cette étape est d'aboutir à un **diagnostic partagé, faisant ressortir les enjeux** pour le développement et la valorisation du centre-bourg de Bessens à court, moyen et long terme.

Elle intégrera les éléments d'analyse déjà réalisés sur le territoire et notamment les études liées au PLUi (OAP), et ainsi de rassembler toutes les données et analyse déjà réalisées. Ces éléments seront le point de départ du travail d'élaboration de la stratégie.

Cette phase sera essentiellement un temps d'appropriation et de compréhension qui permettra au bureau d'étude d'approfondir et détailler ses propositions-actions pour un meilleur accompagnement auprès des élus. Il est attendu pour cette phase une lecture critique/constructive des travaux déjà réalisés à la lumière de l'enquête de terrain qui sera faite et des entretiens avec les élus et les personnes ressources.

Afin d'éviter les redites, le livrable sera un document opérationnel, et se verra être concis et illustré (diagramme/photos/illustrations, etc.) en forme de synthèse.

Diagnostic de la structuration du centre-bourg :

Le bureau d'études devra mener :

- **Une analyse paysagère et architecturale :**
 - Identifier les liens du bourg avec les paysages agricoles et naturels limitrophes, les trames vertes et bleues, les trames de haies, le rôle des jardins privés.
 - Repérer les vues à préserver, les parcelles de respiration à conserver, les fenêtres sur le paysage depuis le cœur de ville et des enjeux qui en découlent
 - Identifier les éléments du patrimoine à mettre en valeur (architectural et arboré).
- **Une analyse des fonctions urbaines au regard des enjeux définis par les élus :**
 - Étudier des différentes morphologies urbaines du bourg afin d'en extraire les atouts et les faiblesses,
 - Analyser les entrées de bourg et leur fonctionnement,
 - Analyser le fonctionnement du centre avec ses extensions urbaines et notamment l'accessibilité des services, équipements et commerces.
 - Une analyse du fonctionnement permettra de déterminer aussi les dysfonctionnement et points à noir à résorber.
- **Une analyse de la mobilité et des déplacements :**
 - Étudier les sens de circulation et les déplacements suivant les vecteurs automobiles, deux roues, marche-à-pied, engins agricoles et camions.
 - Identifier les modes de déplacement privilégiés des habitants, dans le centre, pour relier les équipements et les points de nature.
 - Repérer les dysfonctionnements et les dangers, les comprendre, les expliquer en définir les enjeux et proposer des préconisations.
- **Une analyse du foncier et du parc de logements :**
 - A partir des études réalisées et les ilots identifiés, déterminer les impacts d'usages et les actions à mener sur les déplacements, les espaces publics pour contribuer à leur réussite.
 - Déterminer les principes à respecter pour la cohérence du projet urbain.

• Une analyse des ambiances (le symbolique, l'image de la ville) :

Pour qualifier le rapport entre l'espace privé et l'espace public, le ressenti des habitants est aussi à prendre en compte. En effet, il s'agira de capter l'image de la ville perçue par les habitants. Quels sont leurs plaisirs partagés ? les parcours privilégiés pour faire visiter Bessens ? comment qualifie t-ils les principaux équipements (Équipement administratif, éducatif, culturel, sportif, et naturels, sources, lavoir) ? Identifier la fierté des habitants pour leur ville est aussi un indicateur pour refaire les espaces publics.

Le diagnostic dans sa dimension prospective

- Le bureau d'études veillera à effectuer des allers et retours entre l'analyse interne du bourg et son inscription dans un territoire plus large. Ainsi, l'analyse devra prendre en compte certains éléments :
- L'analyse de la place du centre-bourg de Bessens dans son **environnement économique, social, environnemental**,
- Une vision prospective du **potentiel d'attractivité** notamment au regard :
 - des enjeux environnementaux sociétaux portés par les élus de Bessens,
 - des évolutions démographiques de la structure de la population,
 - des mutations sociétales à l'œuvre (évolution des modes de consommation, mutations du monde du travail, nouvelles pratiques en matière de mobilités, nouvelles attentes en matière d'habitat, d'environnement, ...).
 - Des aménagements urbain passés, en cours et à venir.

Identification et spatialisation des enjeux :

- Le diagnostic sera partagé et traduira les enjeux globaux et thématiques afin de définir les scénarios dans la phase suivante nécessaire pour l'engagement des élus.
- Une liste d'enjeux sera réalisée en lien avec les constats issus de l'analyse prospective. Pour une meilleure lisibilité, **les enjeux seront identifiés et spatialisés sur une carte.**

ETAPE 2. : DEFINITION DE LA STRATEGIE ET ÉLABORATION DE SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENTS**Stratégie d'ensemble décliné en scénarios**

L'objectif de cette étape est la proposition de scénarios stratégiques en réponse aux enjeux et ainsi contribuer aux choix pour définir le Projet de développement et de valorisation du bourg.

Les scénarios d'aménagements ou d'orientations générales proposés permettront d'appréhender la complexité et l'emboîtement des thématiques sur un même périmètre.

Au regard de la superficie visée par le projet, il sera possible de partager par secteurs les scénarios et ainsi de proposer des plans adaptés avec une échelle permettant une bonne visualisation tout en gardant la globalité des interventions possibles dans chaque

scénarios.

Le projet devra détailler pour avoir une réelle **portée pédagogique**.

ETAPE 3. : ELABORATION DU PLAN DE REFERENCE

Il s'agit ici pour le bureau d'études d'accompagner la Commune de Bessens dans la définition et la hiérarchisation des actions à engager, en vue de la mise en œuvre du projet validé par les élus. Pour cela un phasage avec le chiffrage des projets et l'accompagnement des actions (acteurs et subventions) sera proposé par secteur.

Le programme du plan de référence

- Les aménagements seront décrits sous forme de « **fiches-actions** » chiffrés et priorisés afin d'établir un **phasage**.
- Le bureau d'études précisera le contenu de chaque action en déclinant en plan à plusieurs échelles, coupes, croquis, **estimation des coûts**, illustrations utiles à la compréhension des projets, subventions potentielles et méthodologie de mise en œuvre (niveau esquisse plus).
- Les **actions seront hiérarchisées par ordre de priorité et dites « prioritaires »** La dimension opérationnelles sera traduite par une précision de la fiche qui permettra une mise en œuvre dès la fin de l'étude à savoir :
 - Une estimation des coûts la plus précise possible au regard de l'échelle attendue esquisse plus, des ambitions des élus et des matériaux choisis.
 - **Une répartition des enveloppes budgétaires par subvention nécessaires à la réalisation de chacune des actions avec les partenariats financiers/techniques identifiés,**
 - Une clarification des procédures administratives à suivre (exemple : étude d'impact, modification de PLU, préemption urbaine, procédure d'acquisition foncière, autorisations d'urbanisme, etc),
 - Une mise en œuvre du planning détaillé des opérations dans le temps et dans l'espace pour mettre en œuvre le projet,
 - Une proposition d'actions de communication et de concertation que le bureau d'études jugera intéressantes pour la valorisation du projet.
- L'ensemble des fiches sera rassemblé **dans un seul document** avec une présentation de la phase 1 et l'argumentaire qui a conduit au choix du scénario projet accompagné de toutes les fiches sectorielles avec son plan de phasage. En annexe, seront présents les plans aux différentes échelles (du 100^{ème} au 1000^{ème} selon la nécessité) nécessaires à une bonne compréhension de la réalisation à venir. Ce document constituera le Plan de Référence.

7/ Gouvernance et partenariat

- **Suivi et Pilotage :**

Cette étude réalisée à l'échelle communale nécessite néanmoins un partenariat pour sa phase de réalisation.

Les acteurs suivants seront mobilisés et constitueront le Comité de Pilotage :

- Commune de Bessens (CM)
- Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.
- CAUE 82
- DDT
- Autre ?

Le mode de validation :

Le mode de validation se fera à partir de COPIL dont l'organisation impliquera le secrétariat de la mairie pour l'envoi des invitations, l'organisation de la salle en accord avec le bureau d'études.

- Un minimum de 5 réunions en COPIL est attendu : Une réunion de lancement, une réunion en fin de chacune des phases, et une réunion pour clôturer l'étude.
- Des réunions et/ou ateliers de travail avec la maîtrise d'ouvrage pourront également être programmés. Le nombre de réunions devra figurer dans l'offre ainsi que son prix unitaire.
- Une réunion publique au minimum sera à prévoir

8/ Implication et mobilisation des acteurs locaux : la concertation

La réussite de cette étude est sous-tendue à son appropriation par les acteurs du territoire et par la population. Au-delà des échanges en comité de pilotage décrits ci-dessus, des temps de travail et de collaboration devront se dérouler tout au long de l'étude.

Il s'agira pour le bureau d'étude de proposer une méthode de concertation en phase avec l'échelle du projet et les outils associés.

EXEMPLE d'outils de communication et concertation mobilisables :

- Réunion(s) publique(s) d'informations,
- Exposition(s) sous forme de panneaux,
- Propositions d'actions de sensibilisation et d'animation ayant pour vocation la communication autour du projet et la participation du public au projet.
- La préparation des supports de communication,
- etc.

Suivant les thèmes et la volonté de la maîtrise d'ouvrage, des partenaires différents pourront être mobilisés.

Par exemple, les associations locales (parents d'élèves, sport, culture, tourisme, etc.).

9/ L'équipe candidate

L'équipe devra proposer les compétences suivantes :

- **Urbaniste - Architecte dplg**
- **Paysagiste concepteur,**

Les compétences qui seront appréciées dans l'équipe présentée suivant les problématiques rencontrées :

- Bureau d'étude technique nécessaire à la bonne réalisation de l'étude,
- Programmation (habitat, équipement, commerces)
- Financement de l'aménagement et/ou connaissances des types de financements publics pouvant être mobilisés,
- Concertation
- etc.

La candidature pourra être établie par **un groupement constitué et adapté** au présent marché ou bien par **une même structure regroupant les différents domaines de compétences**.

Le titulaire du marché, mandataire sera l'Urbaniste Architecte, ou bien le paysagiste concepteur responsable de l'étude. Ce mandataire sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage, il sera obligatoirement présent aux réunions organisées par le comité de validation ainsi qu'aux réunions de maître d'ouvrage informelles.

10/ Les livrables

Pour toutes les phases les livrables seront constitués d'un cahier papier reproductible, et un fichier numérique. Le format sera au choix du bureau d'études, pour être adapté à une lecture facile et une bonne appropriation.

Les plans réalisés seront à une échelle permettant une bonne lecture d'un niveau esquisse. L'échelle pourra varier du 1000^{ème} au 200^{ème}, suivant le secteur et le scénario visé.

Tous les textes seront fournis à la maîtrise d'ouvrage au format modifiable.

11/ Durée de l'étude

Le délai d'exécution de l'étude est fixé à **8 mois** (hors délai de validation)

Le titulaire du marché proposera un échéancier prévisionnel des différentes phases de l'étude. Celui-ci intégrera les réunions de présentation.

Cet échéancier ne comprend pas les délais d'approbation et de validation des phases par le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage validera chaque phase avant de poursuivre la phase suivante, par un mail ou un courrier l'attestant.

12/ Enveloppe budgétaire prévisionnelle

L'enveloppe budgétaire dédiée à cette étude est fixée autour de **45 000 euros H.T.**